



Saint-Ouen-Les-Vignes

## LISTE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 19 JANVIER 2023

#### DATE DE CONVOCATION

12 janvier 2023

#### DATE D’AFFICHAGE

20 janvier 2023

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 14

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

#### Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, Mme Maud TESSIER, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD.

#### Etaient absents excusés :

M. Dominique GEAY (pouvoir à M. DENIAU), Mme Elodie CHANTREAU  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Logan SAEZ

N° de délibération	Objet	Décision
2023-01-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022	<b>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés :</b>  - <b>D’APPROUVER</b> le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022.
2023-01-D2	Renouvellement de l’occupation précaire de la parcelle ZN 109 au profit de Mme LE DOUAIRON-GIRARD	<b>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés :</b>  - DE CONSENTIR à Mme Agnès LE DOUAIRON-GIRARD domiciliée impasse de la Corbinière - 37530 SAINT-OUEN-LES VIGNES une convention d’occupation précaire pour les 3 ha de la parcelle ZN n° 109 à compter du 1er novembre 2022 jusqu’au 31 décembre 2025.  - FIXE la redevance annuelle à 2,5 quintaux à l’hectare de blé au prix fermage payable le 1er novembre de chaque année.  - AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec Mme Agnès LE DOUAIRON-GIRARD.
2023-01-D3	Renouvellement de la convention de partenariat avec l’association du Foyer rural pour l’organisation du repas des aînés	<b>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés :</b>  - <b>D’APPROUVER</b> les termes de la convention qui prendra effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans  - <b>D’AUTORISER</b> le Maire à signer ladite convention.

2023-01-D4	Convention d'adhésion de principe au service d'intérim territorial du centre de gestion d'Indre et Loire	<p><b>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ADHERER</b> au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire</li> <li>- <b>D'EMETTRE</b> un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,</li> <li>- <b>D'APPROUVER</b> le projet de convention cadre susvisée tel que présenté.</li> <li>- <b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,</li> <li>- <b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,</li> <li>- <b>D'AUTORISER</b> les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37 par leur inscription au budget.</li> </ul>
2023-01-D5	Demande de subvention pour des travaux de défense incendie – DETR 2023	<p><b>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'APPROUVER</b> les emplacements ci-dessus définis pour la 2<sup>ème</sup> phase de travaux d'installation des réserves à incendies.</li> <li>- <b>D'ARRETER</b> les modalités de financement suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant H.T. des travaux 30 000 €</li> <li>• DETR 15 000 €</li> <li>• Autofinancement 15 000 €</li> </ul> </li> <li>- <b>DE SOLLICITER</b> la plus large subvention pour l'aider à financer ces travaux.</li> </ul>

Pour extrait conforme,

Le Maire,   
Philippe DENIAU

